

**2023 DGRI 11** - Subvention (160.000 euros) à l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales

PROJET DE DELIBERATION  
EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

L'association « Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales », créée en 1956 et reconnue d'utilité publique en 1973, a pour objet de développer et d'entretenir les liens culturels, économiques et sociaux entre les Européens, de rapprocher ainsi l'Europe des citoyens et de former à la citoyenneté européenne.

Elle permet aux Parisiens de « vivre et faire vivre l'Europe » en organisant et accueillant des conférences, séminaires et projections cinématographiques, favorisant les rencontres et les débats sur les enjeux actuels de la construction européenne et sur l'avenir du projet européen. En 2022, outre les thématiques abordées qui ont été aussi diverses que les relations extérieures de l'Union européenne, le climat et la jeunesse, ou encore la solidarité en Europe dans le contexte de la crise sanitaire ou bien encore la présidence française de l'UE, la guerre en Ukraine et la solidarité avec le peuple ukrainien ont évidemment tenu une place prépondérante.

La Maison de l'Europe poursuit ainsi sa mission d'éducation à l'Europe auprès des jeunes et du grand public. Elle met notamment à disposition du public des ressources documentaires dans son Centre d'information Europe Direct et sur son site internet. Elle participe également à des événements parisiens qui lui permettent d'augmenter la visibilité de ses missions et activités. Comme chaque année, en 2022, la Maison de l'Europe a joué un rôle important dans la préparation de la Fête de l'Europe, organisée annuellement par la Ville de Paris, qui a cette année rencontré un succès inédit avec plus de 10 000 participants sur le parvis de l'Hôtel de Ville, le samedi 7 mai et plus de 100 000 spectateurs suivant les débats en ligne. La Maison de l'Europe s'est, à ce titre, mobilisée dans la coordination des associations parisiennes engagées sur les questions européennes, qui ont pu participer via des interventions en ligne ou à l'occasion de tables rondes tout au long du « mois de l'Europe », en plus de la traditionnelle tente des associations sur le parvis le jour de la fête de l'Europe.

Le rôle de coordinateur de la Maison de l'Europe dans le cadre de l'organisation des éditions de la Fête de l'Europe, déjà largement salué, a d'ailleurs été renforcé à l'occasion de l'adoption par le Conseil de Paris, en 2021, de la convention pluriannuelle liant la Ville et la Maison de l'Europe, permettant ainsi une plus

grande visibilité de l'événement et une meilleure participation du tissu associatif parisien, ce qui s'est donc vérifié lors de l'édition 2022 de la Journée de l'Europe.

Compte tenu de l'intérêt que présentent pour la Ville et pour les Parisiens les activités de la Maison de l'Europe de Paris, je vous propose de lui accorder, au titre de l'année 2023, une subvention d'un montant de 160.000 euros. Je vous propose, pour ce faire, de m'autoriser à signer l'avenant à la convention dont le texte est joint au présent projet de délibération.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2023 DGRI 11 Subvention (160.000 €) avec l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales (17<sup>E</sup>)**

Le Conseil de Paris

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date des 14, 15, 16 et 17 mars par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation l'attribution d'une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2023 à l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales;

Sur le rapport présenté par Monsieur Arnaud Ngatcha, au nom de la 7<sup>e</sup> commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle ci-joint entre la Ville de Paris et l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales, 29 Avenue de Villiers, 75017 Paris.

Article 2 : Une subvention d'un montant total de 160.000 euros, est attribuée à l'association Maison de l'Europe de Paris, Centre de rencontres internationales, 29, Avenue de Villiers, 75017 Paris (n° simpa 21094 ; dossier 2023\_00396) au titre de l'année 2023, sous réserve de décision de financement et de disponibilité des crédits.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2023, au titre des relations internationales.